Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-212200232-20260130-2026_011_01-DE

Mairie
BULAT-PESTIVIEN
Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de BULAT-PESTIVIEN

Séance du 30 Janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 30 janvier, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHARLES Olivier.

Présents : Rozenn LOZAHIC LE NY, Anne ROLLAND, Klervi TUDAL, Christelle COAIL, Jean-Claude TOUPIN, Pierrick LOZAC'H, Pascal THORAVAL.

Absents : Fabienne LASBLEIZ (procuration à Rozenn LOZAHIC LE NY), Christophe HERVE et Kilian BIDAULT.

Christelle Coail a été nommée secrétaire de séance.

Convocations adressées le 20 janvier 2026

NOMBRE DE MEMBRES			
En exercice	Présents	Représentés	Suffrages exprimés
11	8	1	Pour : 9 Contre : Abstentions :

N° 2026/011/01 –
Revalorisation du SMIC : réévaluation du salaire de Mr Philippe CHARLES

VU le décret n°2025-1228 du 17 décembre 2025 portant relèvement du salaire minimum de croissance ;

*A compter du 1er janvier 2026 le salaire minimum de croissance (SMIC) est porté à **12.02 euros brut de l'heure** (augmentation de 1.18 %), soit **1 823.03 euros bruts mensuels** sur la base de la durée légale de travail de 35 heures hebdomadaires à compter du 1er janvier 2026.*

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que Mr Philippe CHARLES est en contrat de droit privé et qu'en raison de la revalorisation du SMIC au 1er janvier 2026 il convient de délibérer sur la réévaluation ou non de son salaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'augmenter de + 1.18% le taux horaire brut de Mr Philippe CHARLES à compter du 1er février 2026.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et y ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Olivier CHARLES.

Mr LOZAC'H Pierrick
Adjoint au Maire

MAIRIE DE BULAT-PESTIVIEN Côtes-d'Armor

Les Communes du Patrimoine Rural de Bretagne

Mairie - 3, Porz an ti-ker - 22160 BULAT-PESTIVIEN
e-mail : mairie.bulatpestivien@wanadoo.fr - Téléphone : 02 96 45 72 00